



COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS



C'est le poids moyen de déchets ménagers produit par chaque habitant de notre communauté de communes hors apports en déchetterie et collecte des encombrants !!! Ce chiffre nous interpelle certes, mais il nous permet en examinant plus précisément le contenu de notre poubelle de constater que 31% de nos déchets sont recyclés grâce au geste de tri de chacun d'entre nous.

Plus que jamais il nous appartient de poursuivre nos efforts en faveur du tri afin de protéger notre environnement, créer des emplois, soutenir l'activité économique et maîtriser nos coûts de traitement et le niveau de la redevance. Pour mémoire, une tonne de déchets incinérés coûte 73 €/T à notre communauté alors qu'une tonne recyclée revient à 37 €/T grâce à la revente des matériaux et aux aides versées par Eco-emballages.



REDEVANCE

Coût de la redevance en 2005

Part fixe 30 €, part par personne : 53 €)

RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI

Bac jaune : *bouteilles en plastique, boîtes métalliques, briques et cartonnettes*

Bac bleu : *journaux-magazines*

ATTENTION : $\frac{1}{4}$ du contenu du bac jaune contient des déchets non conformes aux consignes de tri !!! Ces erreurs coûtent à la collectivité. (7 €/T)

INFO : Les bacs de tri sont mis gracieusement à votre disposition. Ils sont affectés au logement et non à l'habitant. En cas de départ, ils doivent demeurer sur place. Vous êtes chargés de leur entretien.

ACTION : Protéger ma boîte aux lettres. En partenariat avec l'ADEME, la CCVDB vous invite à apposer un autocollant sur votre boîte aux lettres afin de limiter le dépôt de dépliants publicitaires avec votre courrier.

Pour obtenir cet autocollant, contactez la CCVDB ☎03 81 56 86 81

